

**Zeitschrift:** Suisse magazine = Swiss magazine  
**Herausgeber:** Suisse magazine  
**Band:** - (2003)  
**Heft:** 167-168

**Artikel:** Les soldats suisses de Napoléon  
**Autor:** Bodinier, Gilbert  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-849704>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les soldats suisses de Napoléon

Suisse Magazine reproduit une contribution apportée lors d'un colloque organisé par la Société historique de Rueil-Malmaison en 2001. Pour tout savoir sur la petite et la grande histoire des soldats suisses qui ont servi l'Empire.

## Caractères et particularités des officiers suisses

Sur les 187 officiers du 1<sup>er</sup> régiment, 85 venaient du service étranger : 43 des régiments français de l'armée royale, dont 6 des gardes suisses, 2 s'étaient enrôlés pendant la Révolution, 23 avaient servi au Piémont, 15 en Hollande, 1 en Espagne. Dans un rapport du 11 avril 1807, l'adjudant commandant de Maillardoz faisant fonction de colonel général des troupes suisses, écrivait que, suivant les cantons, les propositions de nominations d'officiers ont été faites suivant l'ancienneté dans le service ou l'influence de la famille ou son "adhérence" avec les premiers magistrats. Il préconisait de confier les propositions aux colonels. Il observait, en septembre 1807, qu'il n'y avait dans le premier régiment aucun rapport entre les officiers choisis et la population des cantons. À la même époque, celui de Bâle se plaignait de ce qu'on n'avait pas désigné le nombre de capitaines qu'on lui avait promis. Les officiers sont nommés en moyenne à 26 ans : de 13 à 32 ans pour les officiers directs (un peu moins de 21 ans en moyenne), de 22 à 58 ans pour les officiers pro-

venant du rang (un peu plus de 32 ans en moyenne). Les officiers de l'armée napoléonienne étaient nommés en moyenne à 28 ans et demi, les officiers suisses sont donc un peu plus jeunes. Les Français sont nommés capitaines à 33 ans, les Suisses à un peu moins de 32 ; de 21 à 42 ans pour les officiers directs (moyenne de 30 ans), de 24 à 52 ans pour les offi-

en outre, la plupart de ceux-ci n'avaient aucune formation militaire. Seuls quelques officiers des territoires départementalisés sont passés par les écoles militaires et ils servent dans des corps français. Il y eut cependant une évolution au fil des années, au début de l'Empire, on a surtout nommé des officiers directs et à la fin des officiers provenant du rang.

sant de faire preuve d'instruction et de courage (...) ont pris des droits à l'avancement", et cela ne peut que compromettre le bien du service. Il demanda que l'État du Valais ne présente que des sujets qu'il aura désignés, connus de lui, et servant comme sous-officiers. On lui répondit que, conformément à la directive du 24 mai 1808, le commandant du bataillon faisait des propositions pour l'avancement des lieutenants au grade de capitaines et des sous-officiers pour le grade de sous-lieutenants mais les autres sous-lieutennes étaient du ressort du grand bailli. Par ailleurs, la nécessité de répartir les nominations des jeunes officiers dans tous les cantons compliquait aussi les choses, tout comme la dispersion des bataillons. On vit ainsi le major Weber, qui commandait le dépôt du 3<sup>e</sup> régiment, faire en 1810 des propositions sans en référer au colonel qui était alors en Espagne, lequel protesta en disant que celles-ci lui incombaient et que les choix du major étaient en outre très mauvais. Mais sa réclamation arriva trop tard, les nominations furent faites. En dernier ressort, c'est le ministre de la Guerre qui décidait en soumettant les propositions à Napoléon qui peut aussi récompenser des ▶



ciers du rang (moyenne de 37 ans et demi). Les différences des âges de nomination des Français et des Suisses ne sont pas très importantes, elles le sont davantage en ce qui concerne l'origine militaire des officiers ; en France, seulement 23 % proviennent du recrutement direct, c'est-à-dire essentiellement des écoles, alors que chez les Suisses, il fournit 52,5 % des officiers,

Cette évolution s'explique sans doute par les critiques qui avaient été faites au sujet de ce mode de nomination. Le 25 mars 1810, Blanc, chef du bataillon du Valais, se plaignait du fait que le Conseil d'État du canton proposait aux emplois de sous-lieutenants des jeunes gens qui n'avaient pas la moindre idée de l'art militaire ce qui "porte le dégoût parmi nos anciens soldats qui, ne ces-

► mérites exceptionnels. Ce dernier suivait de près les nominations et les démissions. En 1809, trois officiers ayant demandé à se retirer à cause de leur mauvaise santé, il prescrivit de faire établir des certificats motivés par des officiers de santé et de formuler des demandes individuelles pour chacun des officiers. En 1811, il ajourna la demande du lieutenant Schnebely qui avait demandé à quitter l'armée pour faire un beau mariage jusqu'à ce que le cadre des officiers du régiment fût complet. À l'occasion de la démission forcée du capitaine Voetglin, il apparut que sur

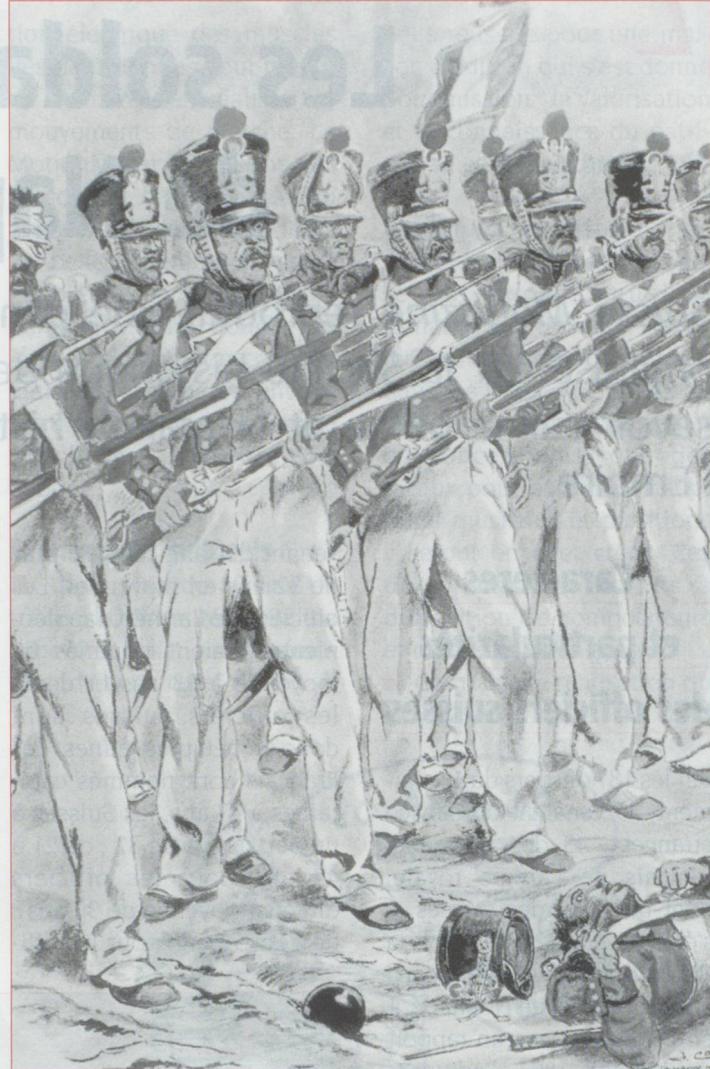


Tambour de fusiliers du bataillon valaisan en 1810.

les 26 officiers du 2<sup>e</sup> régiment qui avaient donné leur démission, deux seulement avaient été soumises à l'empereur. Le colonel de Castella prétendit que c'était une prérogative des régiments suisses. En fait cette question n'était pas

évoquée dans les capitulations et cet usage n'avait jamais existé, seul des autres colonels, Perrier avait parfois agi ainsi. Néanmoins, il ne fut pas possible de revenir sur ces démissions car les officiers avaient été remplacés. La complexité de ce système retarde considérablement les nominations. Ainsi, en janvier 1812, sur les 160 sous-lieutenances des quatre régiments, il y avait 86 vacances. Il en résulte parfois des imbroglios inextricables. En septembre 1807, le général inspecteur de la 28<sup>e</sup> division militaire ayant écrit que les officiers et les sous-officiers du bataillon valaisan étaient incapables de saisir l'esprit des lois administratives et que le quartier-maître de ce corps était tout à fait impropre à cet emploi, Lacuée demanda alors que l'on nomme un Français, proposition qui fut approuvée par le ministre Clarke. Mais il apparut que celui qui avait été désigné, le 19 octobre 1807, n'était pas disponible alors que le grand bailli faisait observer que tous les emplois appartenaient à des Valaisans. Le ministre nomma cependant à nouveau un Français le 14 mars 1808. Celui-ci n'ayant pas rejoint son poste, le conseil d'administration du bataillon désigna le sergent-major Clemenso pour le remplacer. Mais le ministre nomma un troisième Français, puis un quatrième auquel succéda finalement Clemenso le 6 janvier 1811. Les officiers suisses ne se comportent pas entre eux de façon très différente des Français et ont une conception de l'honneur tout aussi élevée. Le capitaine Voetglin,

accusé d'avoir refusé de se battre en duel avec le sous-lieutenant Vachier, en septembre 1808 lors de la retraite du Portugal, fut enfermé deux ans plus tard dans une chambre au dépôt de Marseille jusqu'à ce qu'il donne sa démission. Le rapport fait au ministre, le 25 avril 1812, indiquait qu'elle était illégale et proposait de rétablir cet officier dans ses fonctions et de réprimander le colonel. Avant de prendre cette décision, Clarke demanda de prendre l'avis du Colonel Général des Suisses. Berthier confirma que l'officier devait reprendre son emploi. Le colonel de Castella s'abstint de donner les explications qu'on lui demandait, le ministre décida de le punir. Mais rien ne se produisit. Voetglin étant venu porter sa



Grenadiers du 4<sup>e</sup> régiment en 1810.

réclamation à Paris en avril 1813, le ministre demanda à nouveau à Castella de lui donner les éclaircissements nécessaires sur cette affaire. Le colonel consentit enfin à répondre et écrivit que le refus de cet officier de se battre en duel avait tellement indigné ses camarades qu'ils avaient déclaré ne plus vouloir servir avec lui. Le ministre écrivit à nouveau à Castella mais il faudra attendre la Restauration pour que cet officier soit réintégré, le 15 mai 1814. Il reçut l'ordre de rejoindre son corps le 21 juillet suivant. Il fut en effet replacé dans un régiment mais pas pour bien longtemps. Son colonel l'ayant noté comme ayant un physique désagréable et étant sans moyens, il demanda sa réforme qui fut

prononcée le 1<sup>er</sup> septembre 1816.

## Rapports entre officiers et soldats : dureté de la discipline

Les rapports entre officiers et soldats semblent être plus proches de ceux qui régnait dans les régiments de l'Ancien Régime que ceux qui existaient dans les corps français de l'armée impériale. Dans ces derniers, il y avait une réelle fraternité entre tous les combattants, l'origine sociale souvent modeste des officiers et le grand nombre de ceux qui étaient issus du rang l'expliquent sans doute en partie. Dans les régiments suisses, les différences sociales entre soldats et officiers semblent

être plus grandes et les rapports entre eux plus formalistes.

Pendant l'expédition contre le Portugal, alors que les marches étaient exténuantes et que la déficience du ravitaillement contraignait les hommes à s'éloigner des colonnes pour marauder, Begos écrit qu'il était presque le seul officier à prendre soin des soldats : " J'arrivais à mes fins par de bonnes paroles et quelquefois le bâton, qu'il fallait jouer pour les réveiller et surtout pour maintenir l'ordre et la discipline. Quant à notre colonel (Castella de Berlens), il chevauchait assez paisiblement sur son cheval, dormant par moments, et ne s'inquiétait guère de son pauvre bataillon qu'il considérait comme perdu. Les autres officiers étaient en général trop occupés de leur personne pour s'inquiéter du soldat."

On voit que Begos distribue des coups de bâton. Les châtiments corporels ont été conservés dans les troupes suisses alors qu'ils ont été supprimés dans l'armée française au début de la Révolution. En Espagne, alors que beaucoup de soldats traînaient loin des colonnes au risque d'être massacrés par les guérilleros ou les paysans, quand ils rejoignaient leur unité, raconte Maillard : " On les faisait mettre sur un banc et on leur administrait de 25 jusqu'à 50 coups de baguette sur les fesses. Cette horrible conduite de nos chefs a occasionné

beaucoup de désertions à l'ennemi dans tous les corps suisses."

Après la guerre d'Espagne, le recrutement était devenu très difficile et la discipline devint d'une sévérité excessive, comme le rapporte Schaller : " C'était nécessaire à cause des mauvais éléments qu'amenaient le recrutement forcé et les funestes habitudes prises en Espagne. Cependant, la bastonnade fut donnée pour la dernière fois le 14 août 1811 à trois déserteurs. Bien que cette punition figurât dans notre code disciplinaire, on dut y renoncer à cause du mauvais effet produit sur la troupe qui se trouvait déshonorée aux yeux des autres corps de l'armée française."

On vit d'ailleurs un général français marquer vivement sa désapprobation à l'égard de ce type de punition. Le tambour Vivant, ayant 20 ans de service, étant entré dans la maison d'un Juif pour lui demander du pain et ayant essuyé un refus, il le prit " par la barbe et le secoua un peu fort, ce qui lui était bien permis ". Le Juif porta sa plainte auprès du capitaine du tambour et lui offrit une bouteille d'hydromel. L'officier frappa alors le soldat du plat de son sabre. Ce dernier se plaignit de cette correction auprès du général qui convoqua l'officier et le morigéna fortement : " Capitaine, l'Empereur ne veut pas que l'on frappe les soldats, je sais donner des épaulettes, mais je sais aussi les supprimer."

D'une façon générale, la discipline était tatillon, formaliste et sévère. Bussy fut puni de deux jours d'arrests pour avoir porté du bois avec son habit neuf. Pendant la campagne de Russie, les soldats jetèrent leur culotte, lourde et encombrante, qui ne servait que pour la



Cornet de chasseurs, 1<sup>er</sup> régiment en 1810.

parade, pour pouvoir mettre davantage de vivres dans leur sac. Mayer reçut de son capitaine, pour cette raison, une punition de 15 jours de garde et dut payer la culotte. À Könitz au printemps 1812, Bussy rapporte que la discipline devint plus sévère : " Un caporal qui avait volé une oie et frappé un paysan d'un coup de sabre, fut jugé séance tenante et fusillé pour l'exemple. " À la même époque, Schaller note que trois soldats ont reçu le même châtiment pour avoir volé le cheval d'un paysan prussien.



Tambour-major du 3<sup>e</sup> régiment en 1806.

**Maintenir  
la réputation  
des Suisses :  
courage et honneur**

Pendant les guerres de l'Empire, les Suisses ont eu une attitude conforme à leur réputation que Maillard définit ainsi : " Valeur militaire, fidélité dans les traités, loyauté et bravoure jusqu'à la mort pour

► soutenir leurs engagements, tels sont les traits qui, de tous les temps, ont caractérisé la nation suisse, et auxquels elle doit, après la puissante protection de Dieu, son indépendance, sa gloire et sa prospérité."

Les officiers, et notamment les plus jeunes, étaient désireux de s'illustrer. Alors que le 4<sup>e</sup> régiment était en garnison en Bretagne, en 1808, à l'annonce qu'il allait faire partie du corps expéditionnaire destiné à occuper le Portugal, confiants dans le génie de Napoléon, dit Schaller, les officiers se réjouirent d'entrer en campagne pour conquérir des lauriers. Lors des opérations contre le Marquiseto, en 1810, selon cet officier : "Nos soldats suisses supportèrent mieux que tous les autres les fatigues de l'expédition. Ils avaient l'esprit de corps et le respect du drapeau. Ils

savaient être braves contre l'ennemi, généreux envers les vaincus, humains envers les populations, malheureuses victimes de la guerre. Ils voulaient faire honneur à leur patrie sous les aigles de l'Empire, et j'ai souvent admiré leurs nobles sentiments dans cette guerre d'Espagne, si désastreuse pour la mauvaise cause que nous devions servir." Il assure que les Suisses sont partis d'Espagne les mains "parfaitement nettes". En Espagne, ils eurent à livrer des combats difficiles, parfois en état d'infériorité, mais leur réputation, dont ils sont fiers et qu'ils veulent soutenir, les met à l'abri des défaillances. Le 3 août 1810, à Puebla de Sanabria, le bataillon du 3<sup>e</sup> régiment étant encerclé, le général espagnol l'invita à se rendre. Graffenried lui répondit : "Nous sommes suisses, nous connaissons notre devoir et nous saurons le remplir." Le combat continua le lendemain et le surlendemain, entrecoupé de

courtes trêves pendant lesquelles, dit Bussy, les Espagnols leur offraient : "Du pain et du vin que nous refusons, bien que nous en ayons le plus grand besoin... Quelques-uns nous déclarent que si nous ne nous rendons pas, nous serons tous passés par le fil de l'épée." À court de munitions, les soldats coupèrent les balles en quatre en mettant seulement la moitié de la poudre des cartouches, ce qui suffisait parce qu'ils ne tiraient qu'à bout portant. Ils acceptèrent finalement de se rendre mais à des conditions honorables : le bataillon quitta la place avec les honneurs militaires, se rendit à La Corogne où il monta sur des bâtiments anglais qui le débarqua à Morlaix. Tous les corps suisses ont pris part à la campagne de Russie. Sur ce difficile théâtre d'opérations, ils ont eu

à cœur de se montrer dignes de leur réputation et encore de se comporter mieux que les autres corps. Le 24<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval ayant pris la fuite et s'étant réfugié dans les rangs du 2<sup>e</sup> régiment : "Pas une tête de nos soldats, assure Maillard, ne s'est tournée pour savoir quel chemin il prendrait en cas de retraite. Aussi, le général qui nous commandait nous a fait sur le terrain un compliment qui nous fit honneur." À la première bataille de Polotsk, le 18 août 1812, Gouvion-Saint-Cyr garda les régiments suisses en réserve. En raison de leur susceptibilité, il se justifia de ce choix en disant : "Les Français sont plus impétueux à l'attaque, mais s'il s'agit d'une retraite, nous pouvons certainement compter sur le sang-froid et la bravoure des Suisses." Mais ils furent mortifiés d'avoir été laissés dans



Officier supérieur du 1<sup>er</sup> régiment en 1810.



Régiment de Neuchâtel.

un rôle subalterne et, à la seconde bataille de Polotsk, se montrèrent désireux de se distinguer. Alors que leur brigade reçut l'ordre de faire un léger mouvement rétrograde, celui-ci fut compris et ressenti comme une marque de défiance et les troupes se précipitèrent avec une témérité irréfléchie sur les colonnes russes en gênant l'artillerie amie.

Le lendemain, les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> régiments attaqués par des forces très supérieures, subirent de lourdes pertes, mais se retirèrent en bon ordre jusqu'aux retranchements de la place qui était gardée par le 3<sup>e</sup> régiment qui fit un feu "dont peu de militaires peuvent citer l'exemple, et l'ennemi, repoussé, laissa plus de 1 500 morts au pied des murs de la ville". Le régiment se replia dans la nuit en combattant "au moins

dix heures sans intervalles, et les Suisses y ont montré une valeur et une opiniâtreté qui ont toujours appartenu à nos troupes", dit Maillard. "Le 3<sup>e</sup> régiment a montré une valeur incroyable. Aucun désordre, aucune confusion", confirme Bussy.

Pendant la retraite de Russie, Begos dit que les Suisses avaient gardé leur discipline, contrairement aux autres corps qui s'étaient débandés, ce que confirme Schaller qui écrit que les corps d'Oudinot et de Victor avaient conservé une "attitude militaire et fière", "une discipline sévère", et les soldats étaient pleins d'enthousiasme. Mais alors qu'ils pensaient que l'armée venant de Moscou allait leur venir en aide : "Quel ne fut pas notre étonnement en voyant ce troupeau d'êtres humains marchant pêle-mêle, un bissac sur les épaules, un long bâton à la main, couverts de guenilles, fourmillant de vermine et livrés à toutes les horreurs de la faim." Au lieu d'être secourus par la Grande Armée, ils compriront à sa vue que c'était leurs deux seuls corps d'armée qui allaient affronter les trois armées russes. "Loin de nous effrayer, cette pensée nous remplit d'un courage inébranlable et fit de nos hommes des héros."

Le 12 novembre 1812, au pont de Borisow, dit Maillard, les Suisses ont "couvert la retraite avec la plus grande partie des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> corps d'armée. C'est pendant cette brillante journée que succombèrent sous le nombre nos braves Suisses. La plupart ont préféré mourir sur le champ de bataille plutôt que de se rendre". Le commandant Blattmann fit chanter à ses compatriotes l'hymne *Unser Lieben Gleicht der Reise*, puis les officiers firent le serment de ne pas s'occuper des blessés et de combattre jusqu'au dernier homme. Les survivants ont remarqué avec amertume que leur rôle et leur sacrifice à Polotsk et à la Bérésina avaient été ignorés par les historiens. Begos

dit qu'il écrit ses souvenirs " principalement dans le but de réparer d'après mes faibles forces, l'oubli que M. Thiers (...) a voué pour ainsi dire aux régiments suisses qui, de l'aveu même des témoins oculaires et désintéressés, ont sauvé par leur héroïsme (...) les derniers débris de la Grande Armée ". Thiers ne cite les Suisses que pour dire qu'ils ont péché par trop d'ardeur à la deuxième bataille de Polotsk. À l'appui de sa démonstration, Begos cite l'ordre du jour du général Merle, du 14 janvier 1814, qui a rendu justice aux Suisses ayant été " témoin de vos brillants et immortels faits d'armes sur les champs de bataille de Polotsk et de la Bérésina ". Si Jomini ne les cite pas explicitement, son récit rend compte du courage dont ils ont fait preuve : " On ne saurait trop admirer la constance héroïque des troupes qui combattaient à la Bérésina sous Ney, Bellune et Oudinot. " L'historien Schaller a eu à cœur de défendre la mémoire de ses compatriotes. Il s'appuie notamment

sur le témoignage du général russe Wittgenstein qui a loué la défense de Polotsk par les Suisses et ceux de Gouvion-Saint-Cyr et de Merle qui, interrogé par Napoléon au passage de la Bérésina, a répondu que les Suisses attaquaient l'ennemi avec autant de vigueur qu'ils savaient lui résister. Pendant ces combats, n'ayant plus de munitions, ils affrontèrent les Russes à six reprises à la baïonnette et le général Merle déclara qu'ils avaient tous mérité la Légion d'Honneur.

zon si chères à la vue et au cœur", écrit Massé.

S'ils ont combattu avec beaucoup de valeur dans l'armée napoléonienne, on ne constate en effet pas de défaillances dans les unités suisses et la troupe s'y est montrée sans doute plus disciplinée et moins enclue à la marauderie que la plupart des autres corps de l'armée impériale. Et si quelques-uns ont manifesté des sentiments bonapartistes, l'attachement des Suisses à leur pays apparaît plus fort que les liens qu'ils avaient noués avec la France. Ainsi, aux Cent-Jours, ont-ils suivi, dans leur grande majorité, la ligne politique de leur pays. En cette circonstance leur choix ressemble beaucoup à celui des officiers appartenant à des familles nobles de l'Ancien Régime qui avaient servi dans l'armée impériale par ambition, goût pour le métier militaire, et ne pouvaient pas s'empêcher d'avoir une certaine admiration pour Napoléon, mais qui ont refusé de le suivre à son retour de l'île d'Elbe. Entre la gloire qui leur était proposée et la fidélité au serment qu'ils avaient prêté à Louis XVIII, les Suisses ont choisi la fidélité qui était pour eux la voie de l'honneur.

**LIEUTENANT-COLONEL  
GILBERT BODINIER  
SERVICE HISTORIQUE  
DE L'ARMÉE DE TERRE.**



Grenadier du 3<sup>e</sup> régiment en 1810.

## **L'attachement des Suisses au pays natal**

Si les Suisses sont très attachés à leur réputation et très sourcilleux sur le point de l'honneur, ils font passer leur qualité de Suisses avant celle de combattants de l'armée impériale. L'attachement des Suisses au pays natal apparaît fréquemment dans leurs écrits. Ainsi en 1812, alors que le régiment se dirigeait vers le Niémen, le major Tissot rassembla les Genevois et leur "fit une belle morale et nous trempa l'âme par ses belles paroles (nous disant) de ne jamais abandonner notre drapeau et d'honorer notre pays par notre bonne conduite". Ce patriotisme semble être particulièrement prononcé chez les Genevois : "J'ai toujours porté haut le nom de Genevois", écrit Sabon, qui a pris des leçons d'escrime pour se battre contre ceux qui se moquent de sa ville natale. Tous manifestèrent la plus grande joie en rentrant chez eux, même un zélé bonapartiste comme Martin. Chez plusieurs mémorialistes, cet événement donne lieu à des effusions romantiques : "Qu'il me fut doux de mettre le pied sur le sol de la patrie, de revoir tous ces monts, ces lignes de l'horizon

Cet article est issu des actes d'un colloque, *Les nouvelles relations franco-suisses aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, la paix perpétuelle se poursuit*, organisé les 19 et 20 octobre 2001 par la Société historique de Rueil-Malmaison. Les actes sont disponibles à l'adresse suivante : Société historique de Rueil-Malmaison, Ancienne Mairie, 92501 Rueil-Malmaison cedex. Tél. 01 47 32 65 65.